

PROFESSIONNELS

OSTÉOPATHES

BÉNÉFICIEZ D'UN ACCUEIL PRIVILÉGIÉ ET
DE SERVICES À TARIFS PRÉFÉRENTIELS

ÊTRE À VOS COTÉS SUR TOUS LES TERRAINS



DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

&


OstéopathesPlus

DÉVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'ÉQUIPE

Les services indispensables

- La convention JAZZ PRO vous est offerte pendant un an⁽¹⁾.

Bénéficiez des services indispensables à la gestion courante de votre compte professionnel !

Les principaux frais de tenue de votre compte professionnel sont inclus dans la cotisation JAZZ PRO⁽²⁾. La détention de JAZZ PRO permet de bénéficier de nombreuses **gratuités et réductions sur les produits et services dédiés aux professionnels.**



- La carte Visa BUSINESS⁽³⁾ offerte la première année.



- Accès internet et à vos comptes gratuit avec JAZZ PRO.



Un accès à vos comptes professionnels et privés grâce à Progéliance Net⁽⁴⁾. La possibilité de réaliser de nombreuses **opérations bancaires à distance.**

Encaissez vos honoraires par CB

- Offre privilège : **0.35% de commission proportionnelle.**

Progécarte est une offre de terminal de paiement électronique sur 48 mois, incluant les services d'assistance et la maintenance. A partir de 12.33€ HT par mois (tarif en vigueur au 01/05/2013).



Pour vos besoins court terme

- Vous attendez le règlement d'une facture ...
taux attractif euribor 1 mois + 2.5%
- Avance jusqu'à 2 mois de CA TTC ⁽⁵⁾

Pour vos investissements



- Crédits à taux privilégiés.
- Pour vos crédits, frais de dossier offerts.

Quelques exemples d'investissements :

▪ CRÉDIT BAIL MOBILIER

Soglease, filiale de la Société Générale vous propose un Crédit-Bail pour financer vos projets d'investissement à partir de 5000€ HT (matériels et véhicules supérieurs à 3.5T). Cette offre permet le financement jusqu'à 100% TTC d'un large éventail de biens d'équipement professionnel neufs ou d'occasions⁽⁶⁾ sous forme de location avec, en fin de bail, une promesse de vente à un prix fixé dès la signature du contrat.



▪ TEMPRO Location avec option d'achat et location longue durée (véhicules jusqu'à 3.5tonnes) ⁽⁷⁾.

Vous utilisez votre véhicule pour effectuer des déplacements professionnels ?
Nous vous proposons une alternative judicieuse au crédit classique: la location du véhicule de votre choix pour une durée déterminée et avec un budget mensuel « tout compris » ⁽⁸⁾ qui peut inclure l'ensemble des dépenses et services liés à l'utilisation du véhicule. Deux types de location: la location avec Option d'Achat ou la location Longue Durée.

Des conseils personnalisés

- Un conseiller spécialisé en gestion de patrimoine.
- Un diagnostic patrimonial gratuit.

Vous bénéficiez d'un accompagnement sur mesure à titre personnel. Un conseiller en Gestion de Patrimoine dédié réalisera votre diagnostic patrimonial (transmission de votre patrimoine, protection de vos proches...).

Quelques exemples d'investissements et de prévoyance :

▪ Pour préparer votre retraite :

▪ PLAN D'ÉPARGNE POUR LA RETRAITE COLLECTIF ⁽⁹⁾ PERCO

Le PERCO Arcancia Pro vous permet de préparer votre retraite et celle de vos salariés dans des conditions attractives pour votre affaire. Il est également ouvert à votre conjoint collaborateur ou associé.



▪ PALISSANDRE ⁽¹⁰⁾ (LOI MADELIN)

Destiné aux Travailleurs Non Salariés, Palissandre vous permet de préparer votre retraite dans le cadre unique de la loi Madelin. Vous effectuez librement vos versements programmés ou libres. Vous pouvez déduire de votre bénéfice imposable les cotisations versées dans les limites prévues par la loi.



▪ Pour votre couverture sociale :

▪ GÉNÉPRO ⁽¹¹⁾ (PRÉVOYANCE LOI MADELIN)

Les garanties dont vous bénéficiez au titre du régime obligatoire sont souvent insuffisantes pour protéger votre famille en cas de décès ou maintenir votre niveau de vie en cas d'arrêt de travail. Pour ces raisons, vous avez besoin d'adhérer à un contrat de prévoyance complémentaire. Génépro est un contrat d'assurance prévoyance destiné aux **Travailleurs Non Salariés (TNS), dont les gérants majoritaires de SARL en Vie Professionnelle.**

▪ GÉNÉCLÉ ⁽¹²⁾ (ASSURANCE HOMME CLÉ)

L'homme clé est une personne dont l'absence temporaire ou définitive entraînerait de sérieuses difficultés financières, commerciales ou industrielles pour votre entreprise. La Société Générale garantit à votre entreprise la compensation d'une partie des frais financiers liés à l'absence de l'homme clé.

Toutes nos agences sont à votre disposition



Vos interlocuteurs privilégiés

**Agence Société Générale
de Dijon Wilson**

Sonia ALEXIS

Tél. : 03.80.66.07.81

Mail: sonia.alexis@socgen.com

**Agence Société Générale
de Montceau**

Kathleen ARPHANT-BONNARDEL

Tél. : 03.85.67.92.02

Mail: kathleen.arphant-bonnardel@socgen.com

Responsable marché des professionnels

Robert DIAZ

Tél. : 03.80.77.57.13

Mail: robert.diaz@socgen.com

**Agence Société Générale
de Chalon République**

Lauriane BONNOT

Tél. : 03. 85.42.54.02

Mail: lauriane.bonnot@socgen.com

**Agence Société Générale
de Beaune**

Céline DEPRAETERE

Tél. : 03.80.22.99.67

Mail: celine.depraetere@socgen.com

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT D'ÉQUIPE  SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Mentions légales

(1) Offre Offre valable jusqu'au 31/12/2014, dans toutes les agences Société Générale de Côte d'Or. Offre valable pour toute adhésion à JAZZ Pro sous réserve de l'acceptation par la banque et dans la limite des dispositions légales et réglementaires en vigueur - cotisation JAZZ Pro mensuelle. Société Générale - Direction Régionale de Dijon- 11 Rond Point de la Nation- 21000 DIJON. Société Générale S.A. au capital de 975 341 533,75 €- 552 120 222 RCS Paris, siège social 29, Bd Haussmann, 75009 paris.

(2) JAZZ PRO est une offre groupée de services bancaires destinée aux professionnels comprenant : La Convention de Trésorerie Courante ; la GDDA (garantie découvert décès accidentel) ; l'abonnement à Progéliance Net ; les frais fixes de tenue de compte; la commission annuelle d'ouverture de dossier administratif; la commission de mouvement jusqu'à 12 500€ de mouvements débiteurs par mois; et des services bancaires pour faire face à des situations exceptionnelles.

Cotisation mensuelle hors réductions : 34€ HT selon le tarif en vigueur au 01/05/13

(3) Carte Visa Business : 46€/an à débit immédiat, 50€/an à débit différé. Tarifs au 01/05/2013 non assujetti à la TVA. Sous réserve de l'acceptation de votre agence Société Générale.

(4) Tarif au 01/05/2013 : 16.30€ HT par mois. Pour les adhérents JAZZ Pro, l'abonnement Progéliance Net – Hors frais de connexion à internet et abonnement aux options – est inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

(5) Voir conditions avec votre conseiller en agence

(6) Matériel fixe ou roulant (véhicules > 3.5 tonnes). Les matériels d'occasion ne peuvent être acceptés qu'après étude préalable de Sogelease. SA au capital de 248 500 005€. 410 736 169 RCS Nanterre. Siège Social : 59 avenue de Chatou, 92853 Rueil Malmaison cedex.

(7) Uniquement pour les véhicules dont le poids est inférieur ou égal à 3.5 tonnes. Uniquement pour les véhicules neufs en LLD. En LOA, les véhicules d'occasion doivent avoir moins de 5 ans et être achetés auprès d'un professionnel de l'automobile avec TVA récupérable. Voir conditions en agence. Sous réserve de l'acceptation du dossier par la Compagnie Générale de Location d'Équipement – SA au capital de 58 606 156€ - 69 avenue de Flandre – 59708 Marcq – en – Baroeul Cedex – Siren 303 236 186 RCS Roubaix-Tourcoing et dans la limite des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

(8) A l'exception de l'assurance dommage concernant les véhicules de tourisme, la mensualité est prélevée séparément.

(9) Forfait annuel de tenue de compte à la charge de l'entreprise : 85.48€ HT pour un Plan d'Épargne Interentreprises (PEI) ou 142.49€ HT pour un PEI et un PERCO (pour une gestion par internet). Forfait annuel par bénéficiaire à charge de l'entreprise : par compte sans avoirs = 2.85€ HT, par compte avec avoirs dans le PERCO = 13.67€ HT, par compte avec avoirs dans le PERCO et un Plan d'Épargne Interentreprises éventuellement souscrit = 20.52€ HT (tarifs au 01/05/2013). Le forfait de tenue de compte par entreprise s'ajoute au forfait par bénéficiaire. Réduction sur les frais de gestion du PERCO. Le PERCO nécessite la mise en place préalable ou concomitante d'un PEI ou PEE.

(10) Contrat d'assurance collective sur la vie souscrit par l'association Apogée auprès de Sogecap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le Code des Assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n°07 022 493 (www.orias.fr)

(11) Contrat d'assurance collective sur la vie souscrit par l'association Apogée auprès de Sogecap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le Code des Assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n°07 022 493 (www.orias.fr)

(12) Contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative souscrit par Société Générale auprès de Sogecap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation régie par le Code des Assurances. Ce contrat est présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX^e), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n°07 022 493 (www.orias.fr).